



Crésus Salaires

3.4.5 - FT et Spécial

3.4.5 - FT et Spécial

L'assurance FT (Frais de Traitement) est une assurance facultative utilisée principalement pour des employés temporaires ou saisonniers (par exemple, pendant la période des vendanges). Elle permet de couvrir certains frais médicaux ou de traitement en complément de l'assurance maladie privée obligatoire.

L'employeur peut, le cas échéant, retenir une cotisation spécifique sur le salaire de l'employé concerné.

Si votre entreprise ne prévoit pas une telle couverture complémentaire, vous pouvez ignorer l'onglet *FT*.

L'onglet *Spécial* vous permettra d'importer des définitions d'assurance, de les assigner à vos employés ou de les répartir entre eux. Ces fonctionnalités seront traitées plus bas.